

DÉPENSES D'HYGIÈNE

C'est quoi ?

Les dépenses liées à l'hygiène et mieux être de la personne, principalement les protections

Pour qui ?

Les OD pensionnés titulaires d'un avantage de droit direct (pension d'ancienneté, d'invalidité) et leur conjoint

Les OD pensionnés titulaires d'un avantage de droit indirect (pension de réversion)

Montant de la prestation

Prise en charge par la CMCAS en complément éventuel des organismes suivants :

- Fonds d'Action Sanitaire et Sociale dans le cadre d'un Plan d'Action Personnalisé
- CARSAT (pour les bénéficiaires du régime général)
- APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie du Conseil Départemental)

Documents complémentaires

- Imprimé de demande d'aide aux dépenses d'hygiène
- Barème au 1^{er} janvier 2023